

**GUIDE
À CONSERVER**



ENFOUISSEMENT

RECYCLAGE

VALORISATION

COMPOSTAGE

GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

The English version is available on request. Call us at 418 385-4200.



Régie intermunicipale
de traitement des matières
résiduelles de la Gaspésie



MRC du
ROCHER-PERCÉ



Un défi collectif

Nous sommes chanceux ! Notre communauté est un exemple au niveau de la gestion de matières résiduelles; ce qui nous donne tous la possibilité facile et simple de contribuer à la cause environnementale, et ce, tout en réduisant les coûts de la gestion des matières résiduelles pour nos municipalités.

Nous avons tous une responsabilité : avoir trois bacs dans lesquels nous trions nos déchets (bac vert), nos produits recyclables (bac bleu) et nos matières organiques (bac brun); le reste, on le fait pour vous.

Une équipe motivée à innover!

Le conseil d'administration de la RITMRG, reconnu partout au Québec pour son approche créative et innovante, a fait preuve d'audace au cours des 10 dernières années en implantant notamment le compostage, les écocentres et la transformation du verre.

Peut-on rêver du « zéro déchet » ? Peut-être pas pour demain, mais tous nos efforts convergent vers un objectif tout aussi ambitieux... faire mieux !

Réduire les déchets, réduire les coûts, réduire les impacts sur l'environnement, réduire la consommation des matières premières, réduire l'impact sur les gaz à effets de serre et augmenter le sentiment de fierté ! Voilà ce qui nous guide au quotidien.

Cette équipe, formée de personnes dévouées, créatives, engagées, que je salue respectueusement au passage, vous partage ses objectifs, ses

Toute consommation humaine a un impact sur notre société. Que ce soit au niveau de notre alimentation, notre hygiène, nos produits électroniques, etc., nous nous devons de trouver des solutions pour réduire nos déchets en faisant des choix intelligents et stratégiques.

Aujourd'hui, je propose que tous ensemble, on adhère à un défi collectif. Je vous annonce donc mon défi familial : chez-nous, nous allons réduire notre utilisation de contenants à usage unique en privilégiant le vrac et les produits faits maison. Chez vous ? Quel sera le vôtre ?

Trouvons des solutions simples et réalisables qui auront un effet sur la réduction de matières résiduelles dans le bac vert de chaque foyer. À la fin de l'année, chacun en sera reconnaissant au niveau environnemental et financier !

Nous pouvons tous y arriver... une habitude à la fois !

trucs, ses souhaits à travers ce guide. Prenez le temps de le feuilleter, le lire, le questionner en ayant en tête cette équipe qui trie, qui calcule, qui négocie ... pour vous.

Nous sommes confiants qu'en unissant nos efforts, collectivement, ça nous rapportera à tous !



Table des matières

Les 3RV-E.....	3	Le recyclage	10	L'enfouissement	22
Bien trier, c'est payant!	4	Le compost	14	Nos innovations	26
Un nouveau règlement.....	6	Les écocentres	18		
Consignes de collecte	8	Les collectes spéciales.....	20		

Les 3RV-E

Puisque les ressources de notre planète ne sont pas illimitées, le fait d'extraire, transformer puis éliminer sans cesse des matières n'est pas soutenable.

Afin de réduire la pression exercée sur l'environnement et le gaspillage des ressources, appliquez le principe des 3RV-E, en respectant l'ordre de priorité suivante :



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !
Il est toujours mieux de réduire et de réutiliser, avant de recycler, valoriser ou jeter un objet.



Engagez-vous à réduire vos déchets en essayant les trucs suivants !

Cochez ceux que vous faites déjà, ou commencez pas à pas !

Je Réduis...

- J'apporte mes sacs réutilisables à l'épicerie.
- J'achète en grand format ou en vrac.
- J'apporte avec moi ma tasse et mes ustensiles réutilisables.
- Je refuse les circulaires et les sacs à l'épicerie.
- J'emprunte certains outils à mes proches au lieu de les acheter.

Je Réemploie...

- Je donne, j'achète et je répare mes vêtements, meubles ou électroniques usagés.
- J'organise une soirée d'échange de vêtements avec mes ami(e)s.
- Je réutilise mes contenants de verre et de plastique.
- Je visite l'écocentre pour trouver du bois, des fenêtres et même des meubles.

Je Recycle...

- Je m'informe sur les matières acceptées au bac bleu (voir page 10)
- J'utilise l'application Ça va où ? quand je doute du bon bac à utiliser.
- Je privilégie les emballages recyclables et compostables.
- Je composte. Oui, composter consiste à recycler la matière organique !

Je Valorise...

- Je m'informe sur les matières acceptées à l'écocentre (voir page 18).
- J'ai une boîte ou un espace où j'entrepose les objets destinés à l'écocentre jusqu'à ce qu'un voyage soit nécessaire.
- Je demande à mon entrepreneur en construction de trier les résidus issus de mes travaux.

J'Enfouis...

- Seulement les vrais déchets, soit des choses qui ne peuvent pas être recyclées, compostées ou apportées à l'écocentre.
- Le moins possible en réduisant ma consommation.

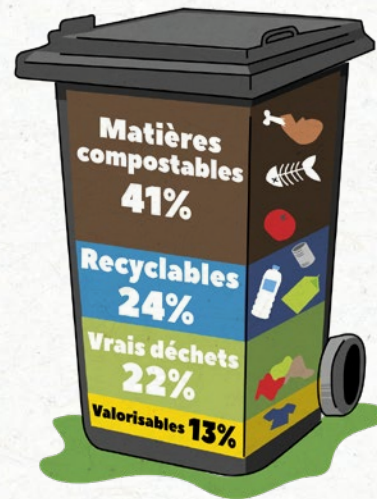
Jeter notre argent... à la poubelle

Saviez-vous que ?

- Chaque année, la MRC du Rocher-Percé dépense près de 2,6 millions \$ pour la gestion des matières résiduelles (GMR).
- L'enfouissement coûte environ deux fois plus cher que le recyclage et le compostage.
- Dans le bac à déchets, 22 % des matières sont de « vrais déchets ». L'autre 78 % peut être recyclé, composté ou valorisé.

Bien trier ses matières...

c'est payant pour tous !



On a besoin de vous!

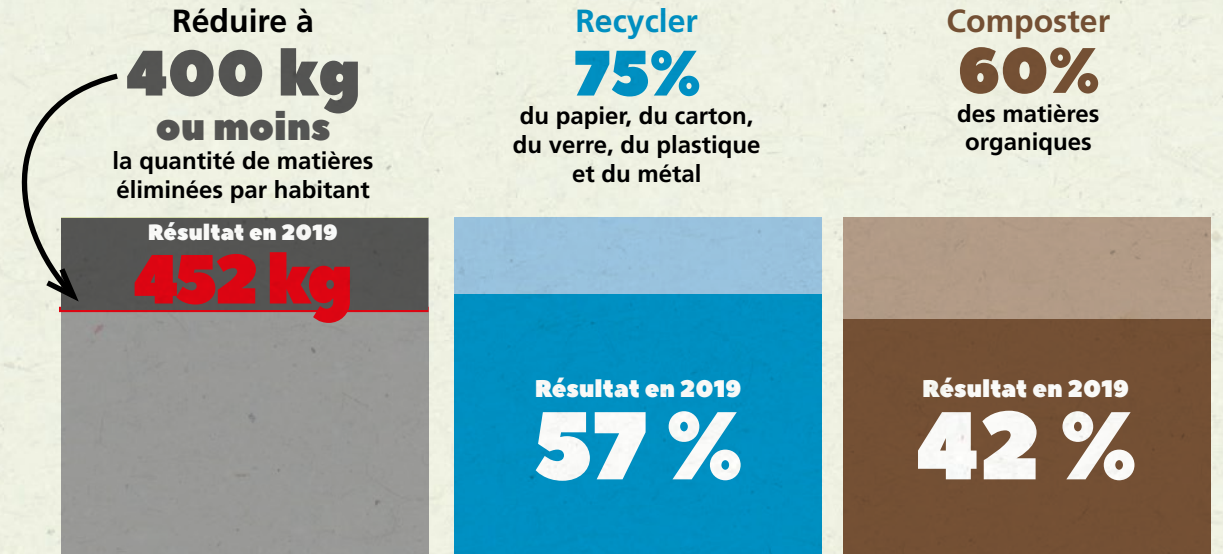
Du pain sur la planche

Pour réaliser nos objectifs de réduction des déchets, tout le monde doit mettre l'épaulé à la roue : les citoyens, les industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que les entreprises de construction, rénovation et démolition (CRD).

À l'échelle provinciale, RECYC-QUÉBEC a déterminé des objectifs dans son plan d'action 2019-2024, notamment de réduire l'enfouissement, d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques. Malgré les efforts mis dans la collecte à trois voies, les éco-centres et la sensibilisation, les matières enfouies ont très peu diminué. Nous avons donc du pain sur la planche pour augmenter la quantité de matières recyclées, compostées et valorisées.



Objectifs et résultats



Votre rôle comme citoyen

- Réduire vos déchets à la source;
- Participer activement à la collecte du bac brun et du bac bleu;
- Disposer vos matières valorisables à l'éco-centre, telles que les matériaux de construction ou les matières dangereuses;
- Sortir votre bac à déchets et votre bac bleu seulement lorsqu'ils sont pleins.

Notre rôle à la RITMRG

- Répondre à TOUTES vos questions;
- Assurer un accès à tous les outils nécessaires;
- Offrir les services de collecte, transport et traitement de vos matières.

En 2019,
30%
des citoyens
participaient au
compostage.

On peut
faire
mieux!



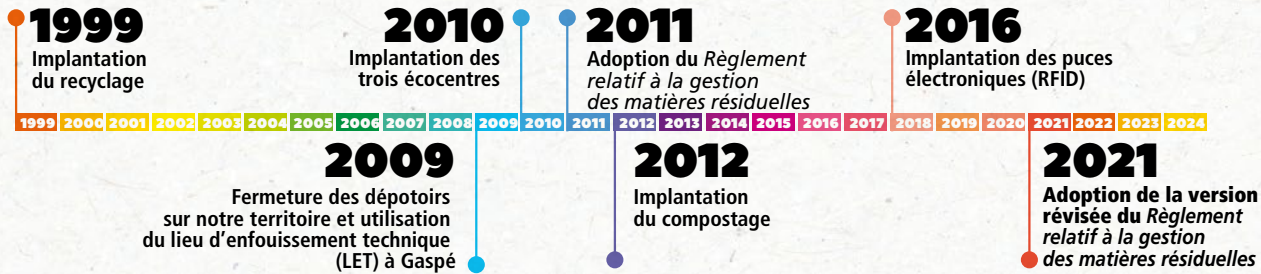
Un nouveau règlement

pour réduire l'enfouissement!

Pourquoi un nouveau règlement ?

Malgré tous les efforts déployés, les infrastructures mises en place et les campagnes de sensibilisation, il y a encore 44 % des matières générées dans la MRC du Rocher-Percé qui sont dirigées vers l'enfouissement.

Parmi les matières résidentielles enfouies, seulement 22 % sont de vrais déchets. Ce sont donc près de 900 tonnes de matières qui ont été enfouies MAIS qui auraient pu être recyclées, compostées ou valorisées en 2019.



Le nouveau règlement est un outil de plus qui nous aidera à atteindre nos objectifs que ce soit :

- Réduire l'enfouissement;
- Améliorer nos services;
- Améliorer la qualité des matières;
- Réduire les coûts.

Le règlement clarifie les rôles et responsabilités de chacun, que l'on soit citoyen, propriétaire ou gestionnaire.

Pour le consulter, visitez le ritmrg.ca.



#1 Obligation de participer

Tous les citoyens, les ICI¹ et les multi-logements² ont l'obligation de bien trier leurs matières, en utilisant la collecte à trois voies ainsi que l'écocentre. Cela implique de :

- Respecter les listes des matières acceptées pour chaque collecte;
- Suivre les conseils sur comment composter, recycler et se comporter à l'écocentre, etc.;
- Respecter les consignes de collecte;
- Si vous êtes propriétaire d'un immeuble à logements ou d'un ICI, faire respecter ce règlement à vos occupants et leur fournir les bacs nécessaires.

#2 Nombre et types de contenants autorisés

Type d'occupant	Nombre de contenants	Types de contenants
Résidence à un logement	1 bac par filière ³ à moins d'une autorisation particulière (Bac roulant de 240L ou 360L)	
ICI et multi-logements	Bacs roulants pour le compost, le recyclage et les déchets ou conteneurs pour le compost et les déchets Un seul type de contenant (bac ou conteneur) par filière ³	

#3 Interdiction de peindre ses bacs

Les bacs peints seront refusés à la collecte pour éviter toute confusion de la part des chauffeurs... et des voisins!

#4 En cas de bris...

- Si l'entrepreneur de collecte brise votre bac, vous avez 5 jours pour leur déclarer le bris.
- Les bacs sont garantis 10 ans, après quoi la réparation pourrait être à vos frais.

#5 Les puces électroniques

Tous les bacs et conteneurs doivent avoir une puce RFID, reliée à la bonne adresse. Vous devez donc aviser la RITMRG si vous déplacez vos bacs à une nouvelle adresse ou si vous achetez un nouveau bac.

#6 Les dépôts clandestins

Il vous est interdit de jeter quoi que ce soit dans un bac ou un conteneur qui n'est pas à vous, ou pire, dans la nature!

#7 Horaire de collecte

Les bacs doivent être déposés en bordure de la voie publique au plus tôt à 16 h la veille de la collecte et doivent être enlevés au plus tard à 10 h le jour suivant la collecte. Voyez pourquoi à la page suivante.

Y aura-t-il des amendes ?

En cas de non-respect du règlement, nous prioriserons la séquence d'intervention suivante :

- 1) Avis de courtoisie
- 2) Avis écrit

Si malgré cela le comportement problématique persiste, les contrevenants s'exposeront à des amendes.

Définitions :

- 1 : ICI : industries, commerces et institutions
- 2 : Multi-logements : Bâtiment résidentiel de 2 logements et plus.
- 3 : Filière : les trois filières sont le recyclage, le compostage et les déchets.

Consignes de collectes

Pourquoi suivre ces consignes ?

- Pour éviter les oublis de bacs lors de la collecte;
- Pour éviter les bris;
- Pour nous aider à vous aider !

Quels sont les contenants autorisés ?

- Bacs roulants de 240L ou 360L



Recyclage Déchets Compost

- IMPORTANT: Votre bac doit être de sa couleur originale. Les bacs peints ne seront pas ramassés !
- Pour les industries, commerces et institutions, d'autres outils s'offrent à vous. Appelez-nous pour plus d'information.



Pour connaître votre horaire de collecte, référez-vous au calendrier de collecte distribué chez vous, chaque année, ou rendez-vous au www.ritmrg.ca

L'hiver

Placez votre bac à une distance d'environ 10 pieds de la ligne blanche pour éviter que la charrue ne l'endommage.

En cas de tempête hivernale, la collecte pourrait être reportée... Alors laissez votre bac au chemin !

Inscrire votre numéro civique sur chacun des bacs.
(Pour nous aider à les identifier correctement)

Sortez votre bac la veille de la journée de collecte. Pourquoi? Parce que le camion peut passer dès 6h

2 pi libre tout le tour du bac
(Même d'un autre bac, de la clôture ou d'une voiture)

Afin qu'il soit bien visible par le chauffeur, placez le bac brun à la droite de tout autre bac.

Appelez l'entrepreneur de collecte dès que vous constatez un bris.

max. 10 pi

Aucune matière ne dépasse ou est par terre à côté du bac

À une distance de 10 pieds de la ligne blanche, pas sur le trottoir ni dans la rue.

Les roues orientées vers la maison

La foire aux questions

#1

Pourquoi des puces sur mes bacs ?

À la RITMRG, on aime innover et générer des économies. On a donc droit à une collecte intelligente !

Les puces électroniques nous permettent de :

- Suivre le camion dans sa tournée en temps réel;
- Savoir où et quand vos bacs sont levés par le camion;
- Calculer les taux de participation aux bonnes collectes;
- Éventuellement, implanter une approche de tarification incitative.



Le chauffeur a l'autorisation de refuser votre bac.

#2

Quoi faire si mon bac est brisé ou s'il n'a pas été ramassé ?

- Appelez l'entrepreneur de collecte dès que vous constatez le bris ou l'oubli. Consultez notre site Web pour connaître ses coordonnées.
- Plusieurs raisons peuvent faire en sorte que votre bac ne soit pas ramassé :
 - Non-respect d'une des consignes présentées ici;
 - Présence de contaminants dans votre bac.



#3

Où puis-je me procurer un nouveau bac ?

- Bac à déchets ou à recyclage : en quincaillerie
- Bac à compost : appelez-nous ! 418 385-4200



MEMENTO Vous oubliez de sortir vos bacs? Memento est là pour ça!



Après votre inscription, vous recevrez des rappels par texto la veille de chaque collecte. Pour plus d'information : mmnto.ca/fr/.

Vous déménagez ?

Si vous emménagez dans une nouvelle maison, ou si des bacs sont déplacés, nous devons en être avisés! Nous pourrions alors assigner vos bacs à la bonne adresse.

Pour nous joindre

418 385-4200



Pourquoi recycler ?

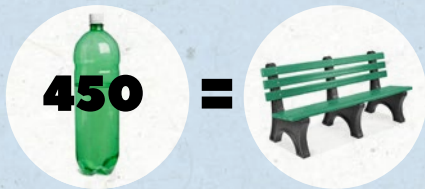
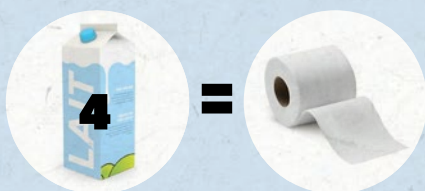


Le recyclage

10

24% de ce que vous mettez dans votre bac à déchets aurait dû aller au recyclage, pourquoi ne pas plutôt donner une deuxième vie à ces matières et par le fait même :

- Allonger la durée de vie du lieu d'enfouissement en réduisant les déchets générés;
- Dégager un revenu de la vente des matières, permettant ainsi de diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles;
- Maintenir une quinzaine d'emplois créés au centre de tri de Grande-Rivière;
- Fabriquer de nouveaux objets à partir de matières recyclées et ainsi réduire notre pression sur l'environnement.



	Les matières acceptées	Comment recycler ?	Les matières refusées
Générallement	<p>S'agit-il d'un CONTENANT, d'un EMBALLAGE ou d'un IMPRIMÉ ?</p> <p>Est-ce qu'il est en papier, carton, plastique, verre ou métal ?</p> <p>Si oui, il est fort probable que ça se recycle ! Juste pour être certain, voyez ci-dessous !</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer les bouchons et les couvercles; • Vider et rincer légèrement tous les contenants. 	<p>Voici quelques exemples de contaminants souvent reçus au centre de tri :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nourriture; • Textiles (vêtements, tapis, draps, etc.); • Sacs de croustilles et emballages plastiques non recyclables; • Déchets biomédicaux; • Couches; • Corps longs (boyau d'arrosage, fil électrique, etc.); • Jouets; • Objets multi-matériaux; • Styromousse.
Papier et carton	<p>Journaux, circulaires, revues, livres, catalogues, annuaires, sacs bruns, papier blanc et couleur, enveloppes, boîtes de carton, cartons d'œufs, cartons de jus ou de lait (Tetra Pak^{MD}), billets de loterie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séparer les différentes matières : <ul style="list-style-type: none"> - Retirer les circulaires du Publisac; - Retirer les emballages en plastique des boîtes de carton • Défaire les boîtes; • Placez le papier déchiqueté dans un sac transparents; • Quel est le meilleur bac pour ces matières ? <ul style="list-style-type: none"> - Si elles sont propres, au bac bleu; - Si elles sont souillées (nourriture, graisse, etc.), au bac brun. 	
Plastique	<p>Tous les contenants plastiques numérotés ainsi (sauf le #6),</p> <p>les sacs et les pellicules plastiques transparentes (ex. film Saran).</p>	<p>voir le schéma à la page suivante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plastique souple (emballages) Tout mettre dans un sac transparent noué. • Plastique rigide (contenants) <ul style="list-style-type: none"> - Retirer les bouchons et les couvercles des contenants; - Vider et rincer légèrement tous les contenants. 	
Verre	<p>Bouteilles de vin, de bière et d'alcool, tout contenant en verre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vider et rincer légèrement tous les contenants. 	
Métal	<p>Boîtes de conserve, papiers et contenants d'aluminium, couvercles, bouchons de bière, canettes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vider et rincer légèrement tous les contenants. 	

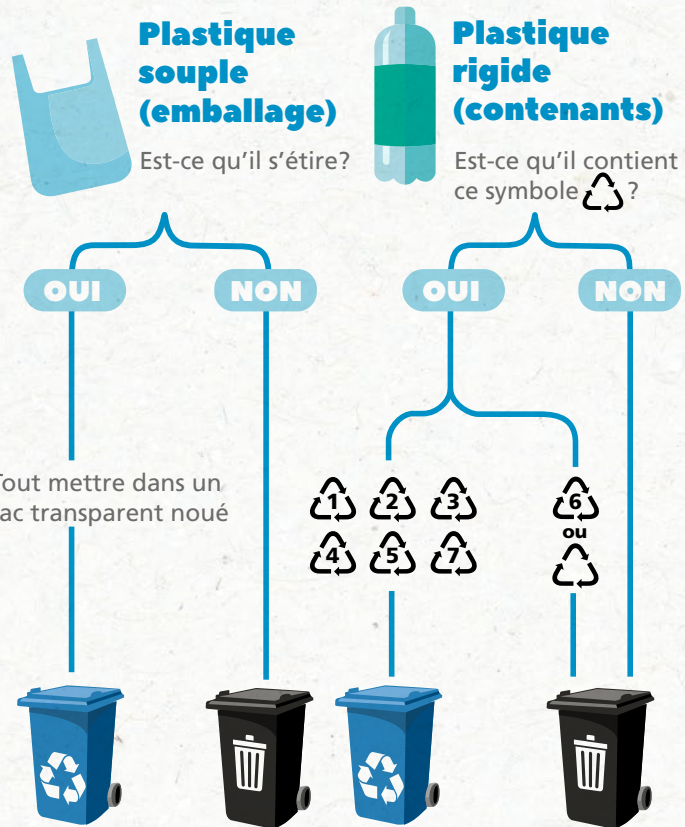
11



Le centre de tri de Grande-Rivière a déjà reçu un boa constrictor, des carcasses d'orignal et des excréments de chien. Si vous voulez voir tout ce qu'on reçoit au centre de tri et mieux comprendre notre quotidien, inscrivez-vous à notre page Facebook. Mets un peu de respect dans ton bac !



Plastique comment savoir s'il se recycle?



Vous vous posez souvent la question

« Ça va où ? »

Vous n'êtes pas certain si les cartons de lait ou les contenants de yogourt vont au recyclage ?

Utilisez l'application Ça va où ? de RECYC-QUÉBEC.



Les mythes sur le recyclage

Mythe #1

Les matières mises au bac bleu sont enfouies

FAUX!

Toutes vos matières, si elles sont véritablement recyclables, seront triées par nos employés au centre de tri de Grande-Rivière, puis expédiées à des recycleurs majoritairement québécois. On reçoit toutefois chaque année 8% à 15% de contaminants qui eux, devront être enfouis.

Mythe #2

Le verre n'est pas recyclable et fini au site d'enfouissement

FAUX!

Grâce au projet *Verre l'Innovation*, le centre de tri de Grande-Rivière recycle 100% du verre mis au bac bleu en granulat de verre depuis 2017. Celui-ci peut être utilisé en aménagement paysager, dans les sentiers pédestres, comme abrasif de rue, etc. Vous projetez réaliser un aménagement paysager ou un projet artistique avec du verre ? Contactez-nous pour plus d'information ou rendez-vous sur notre site Web au ritmrg.ca.



Mythe #3

En cas de doute, je choisis le bac bleu. Les trieurs sont là pour ça !

FAUX!

Les trieurs en ont déjà assez de séparer les bonnes matières, ils n'ont pas besoin de trier aussi vos déchets ! De plus, les contaminants peuvent causer des bris d'équipements, nuisent aux opérations et doivent retourner au lieu d'enfouissement de Gaspé. Avant de jeter une matière dont vous n'êtes pas certain, renseignez-vous, ou jetez-la aux déchets.

Mythe #4

Rincer les contenants gaspille trop d'eau

FAUX!

La quantité d'eau que vous utiliserez pour rincer votre contenant est négligeable comparativement à la quantité nécessaire pour en fabriquer un nouveau à partir de matière première.

Mythe #5

Les canettes mises au bac bleu ne sont pas recyclées

FAUX!

Toutes les canettes et autres contenants consignés sont triés, vendus et recyclés. La consigne reçue est un revenu à la RITMRG qui permet de réduire les coûts d'opération et donc votre taxe !



Le compost

Pourquoi participer à la collecte du bac brun ?

Depuis 2012, le compostage est implanté dans la MRC du Rocher-Percé. Les résidents comme les commerces doivent mettre la main à la pâte.

On constate que 30% des citoyens participent au compostage. On peut faire mieux !

À partir de 2021, l'ensemble des contribuables aura l'obligation de trier ses matières, donc de participer à la collecte des matières organiques.

Emboîtez le pas, compostez !



• Pour réduire le montant des taxes municipales;



• Pour préserver l'environnement en réduisant les déchets enfouis et les gaz à effet de serre;



• Pour produire un compost local de qualité.

8000 tonnes éq. CO₂* sont évitées chaque année grâce à votre participation au bac brun !

*1 tonne éq. CO₂ = un road trip entre Montréal et Vancouver



Saviez-vous que ?

Nous avons réalisé plusieurs capsules vidéo présentant des trucs pour le compostage ?

Consultez la section « capsules vidéo » de notre site web au ritmrg.ca !

Comment utiliser le bac brun

Vous êtes réticent à l'idée de composter? Vous avez adhéré à la collecte mais ça ne se passe pas comme vous le souhaiteriez? Appliquez les conseils des pages suivantes pour devenir un pro du compostage!

Composter, c'est pas sorcier!

Allez-y progressivement, commencez par les pelures de légumes, les fruits abimés, les coquilles d'œufs et les résidus verts. Une fois à l'aise avec ces matières, continuez avec la viande, le poisson et les fruits de mer.

Comment assurer la propreté et éviter que les matières n'adhèrent au bac en hiver?

Évitez d'y disposer des liquides.



Disposez vos matières dans un sac de papier.



Pour éloigner les animaux, appliquez sur le rebord de votre bac de l'onguent au menthol (ex. Vicks).

Pour éviter que les matières gèlent et adhèrent au bac en hiver, disposez un grand sac à résidus de jardin en papier sur le tapis de matières sèches.

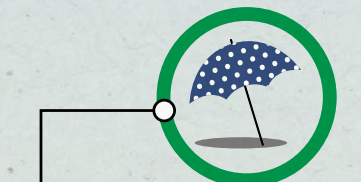
Disposez un tapis de feuilles mortes, de papier ou de carton au fond du bac.

Comment éviter les mouches, odeurs et vers?

Enveloppez la viande, le poisson et les fruits de mer dans du papier journal avant de les disposer au bac brun (truc de la papillote).

Si, malgré tout, les vers s'invitent dans votre bac, saupoudrez du bicarbonate de soude dans votre bac brun ou aspergez de vinaigre.

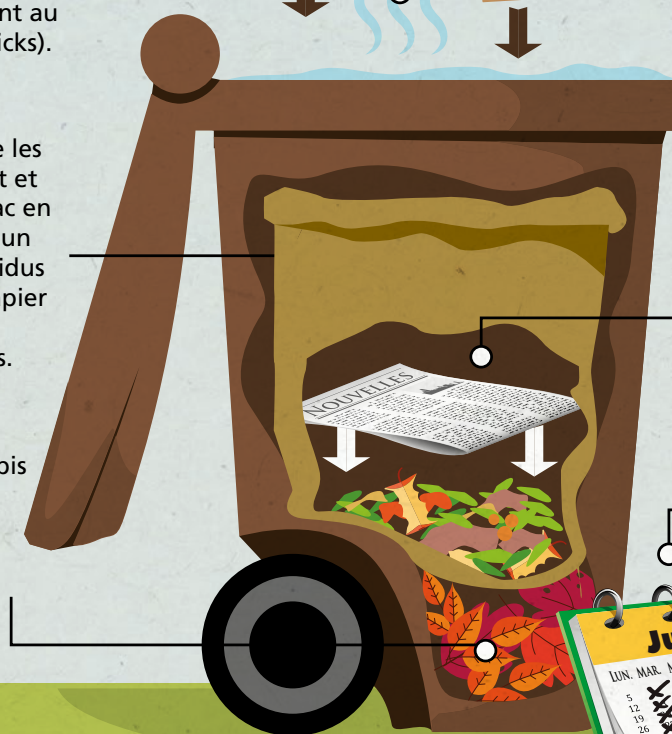
Congelez les résidus organiques odorants et disposez-les dans le bac brun la veille de la collecte.



Placez votre bac à l'ombre.

Recouvrez les résidus de table par des matières sèches (résidus verts, papier journal, etc.).

En été, sortez le bac à chaque collecte.



Les matières acceptées

Qu'est-ce qu'on met dans le bac ?

Si c'est un aliment, un résidu vert ou du papier/carton souillé, c'est accepté au bac brun !

Résidus alimentaires



Fruits et légumes, restes de table, viande et volaille (incluant les os et le gras), poisson (incluant les arêtes, les os et le gras), fruits de mer (carapaces et coquilles incluses), pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers, œufs et coquilles, produits laitiers, coquilles de noix, desserts et sucreries, café (marc ou grain et filtres), sachets de thé et de tisane, nourriture pour animaux.

Résidus verts



Feuilles mortes, herbe coupée, mauvaises herbes, paille, foin, tourbes, plantes, fleurs, petites branches et retailles de haie (maximum 1 po de diamètre et le bac doit pouvoir fermer), copeaux et sciure de bois, sable et terre.

Autres matières organiques



Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs, journaux, papier et carton souillés (boîtes à pizza, papiers à muffins, napperons, papier parchemin, etc.), vaisselle compostable (ustensiles, barquettes, plastique PLA, etc.), litière de tout type en vrac ou dans un sac en papier.



OUI ! Les mouchoirs en papier, de même que les essuie-tout et la litière sont bel et bien acceptés, puisque tous les micro-organismes pathogènes, comme les virus, sont détruits par le processus de compostage.

Les matières refusées

- Sacs de plastique (même compostables ou biodégradables)
- Couches et produits sanitaires
- Emballages et contenants en verre, plastique ou métal
- Vêtements, tissus



PAS DE VERRE, DE PLASTIQUE OU DE MÉTAL

Saviez-vous ?

Le site de compostage reçoit chaque année environ **55 tonnes de contaminants** qui n'auraient pas dû être déposés dans les bacs bruns, notamment des matières en plastique, en verre ou en métal.

Ces matières devront être retirées à la main par les employés au site de compostage, ce qui requiert beaucoup de travail.

55 tonnes de contaminants par année

=

14 x



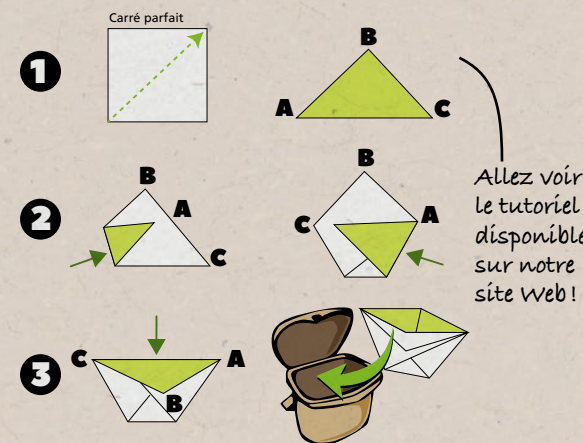
Foire aux questions

Quels sont les sacs acceptés ?

Les sacs en plastique « compostables » ne sont PAS acceptés au bac brun. Pour recueillir vos résidus organiques, utilisez plutôt :

- Sacs en papier
- Sacs en papier doublé d'une membrane imperméable (du type Sacs au sol inc.)
- Papier journal

Voici comment plier votre journal pour en faire un sac parfait pour le bac de comptoir !



Puis-je me procurer du compost ?

Le compost produit au site de compostage situé à Chandler est disponible à la vente en vrac et en sacs de 30 litres. Deux types de compost sont produits :

- Un compost urbain fait à partir des résidus provenant des bacs bruns des citoyens et des commerces;
- Un compost marin fait à partir de résidus de transformation de produits marins.

Pour en savoir plus sur les points de vente et la disponibilité, consultez notre site Web au ritmrg.ca.

Puis-je utiliser le compost de la RITMRG dans mon jardin ?

Absolument ! C'est un compost de catégorie A1 dont chaque lot est échantillonné et testé en laboratoire pour assurer sa qualité avant d'être vendu. Vous retrouverez les bordereaux de qualité et mode d'utilisation sur notre site Web.

Pour aller encore plus loin ! Essayez l'herbicyclage

Laissez les rognures de gazon au sol, c'est bon pour votre pelouse ! En plus de produire un engrais naturel, il la protège de la sécheresse, développe sa résistance aux maladies, diminue son besoin d'entretien, tout en vous faisant gagner du temps !

Essayez le feuillicyclage

Tondez vos feuilles mortes l'automne pour nourrir votre pelouse d'éléments nutritifs pendant l'hiver. Vous pouvez aussi en déposer dans vos plates-bandes et votre jardin !

Saviez-vous ?

41% de ce qu'on génère à la maison est compostable !



Les écocentres

Pourquoi un écocentre ?

Appelé à tort «dompe», «dépotoir» ou «déchetterie», l'écocentre est un lieu indispensable pour détourner d'énormes quantités de matières de l'enfouissement, en les valorisant ou en les gérant de façon sécuritaire pour la santé et l'environnement.

Comment procéder ?

- Préparez votre visite en séparant à l'avance vos matières selon les catégories;
- Ayez avec vous une preuve de résidence;
- Pour les résidus domestiques dangereux (RDD) :
 - Disposer les résidus dans leur contenant d'origine, identifié et étanche;
 - Ne pas mélanger avec d'autres produits;
 - Ne pas les jeter à la poubelle ou aux égouts.

Quelques exemples de valorisation

- 1) Le bois non sain et le bardeau d'asphalte sont broyés pour servir de matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement. Ainsi, on valorise des matières qui ont très peu de débouchés et on évite l'utilisation de matériaux nobles comme la terre ou le gravier.
- 2) Les branches sont mises en copeaux pour être réintroduits dans le processus de compostage.
- 3) L'huile usée, la peinture et les pneus sont recyclés en nouveaux produits par des compagnies spécialisées.
- 4) Le gypse est intégré à la fabrication d'un matériau de construction élaboré en Gaspésie ou valorisé en amendement agricole.

Nous sommes toujours à l'affût de meilleures pratiques de valorisation pour les matières.

Matières acceptées sans frais

Plusieurs matières sont acceptées sans frais et sans limite de quantité (voir **Tableau A** ci-contre). Il ne suffit que de disposer les matières à l'emplacement désigné en suivant les directives des employés.

150 pi³ gratuit

Pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels (voir le **Tableau B** ci-contre), les citoyens peuvent apporter jusqu'à 150 pi³ de matières par adresse par année sans frais. Au-delà de cette quantité, des frais s'appliquent (visitez le ritmrg.ca pour connaître la grille tarifaire). Pour la clientèle commerciale, la grille tarifaire s'applique dès le premier voyage.

Matières tarifées

Certaines matières sont tarifées en tout temps, comme le matériel de pêche, les pneus avec jantes et les déchets (voir **Tableau C** ci-contre).

Voyage non trié

Pas le temps de trier vos matières à l'écocentre ? Pas de problème !

- Les employés assureront le tri de vos matières.
- Un tarif de voyage non trié sera appliqué.

Travaux de rénovation résidentielle réalisés par un entrepreneur

Si vous faites réaliser des travaux de rénovation de votre maison par un entrepreneur en construction, complétez un formulaire de procuration pour bénéficier de la quantité sans frais. Vous le retrouverez au ritmrg.ca dans la section Écocentres.

Saviez-vous ? On retrouve encore **12%** de matières valorisables dans les bacs à déchets des citoyens.

Horaire et coordonnées

Écocentre	Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 30 avril
Gascons 232, route Morin Nord	Mardi, jeudi et samedi 8 h à 17 h	Mardi et samedi 8 h à 16 h
Grande Rivière 785, Rue St-Pierre	Du lundi au samedi 8 h à 17 h	Lundi, mercredi, vendredi et samedi 9 h à 16 h
Percé 50, route Lemieux	Lundi, mercredi et samedi 8 h à 17 h	Mercredi et samedi 8 h à 16 h

L'écocentre est fermé lors des jours fériés.

Les matières acceptées

Matières gratuites en tout temps (Tableau A)



Résidus verts

Branches, sacs de feuilles (sac en papier, transparent ou orange)



Métaux

Pièces de métal ferreux ou non ferreux



Résidus domestiques dangereux (RDD)*

Piles, batteries, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents, peintures, apprêts, diluants, huile de friture ou huile à moteur non contaminées et contenants vides



Produits électroniques en fin de vie utile (Serpurariens)*

Téléviseurs, ordinateurs, claviers, écrans, photocopieurs, cellulaires, chargeurs, etc.



Pneus

Pneus de maximum 48 po, **sans jantes**



Matières recyclables

Surplus occasionnels



Encombrants

Électroménagers, baignoires, lavabos, toilettes, meubles, matelas, sommiers, gros jouets, vélos, tapis et couvre-planchers, chauffe-eau, métaux ferreux ou non-ferreux, etc.

Matières incluses dans le 150 pi³ (Tableau B)



Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Bardeau d'asphalte, gypse, parement de vinyle, isolant, fenêtres, bois sain (palettes, branches, bois non traité), bois non sain (peint, teint, traité), etc.

Matières tarifées (Tableau C)



Résidus d'agrégats

Béton, brique et pierre appelez-nous au 385-4200



Matériel de pêche, cages à homard



Pneus

Pneus de maximum 48 po, **avec jantes**



Sacs à ordures ménagères et déchets



Voyage non trié

Voyages disposés tels quels nécessitant un tri par les employés

Refusées



Matériaux contenant de l'amiante Terre contaminée

Contactez la RITMRG pour savoir comment en disposer.

*Consultez le ritmrg.ca pour le détail des matières acceptées.

Les collectes spéciales

Comment ça marche ?

Pourquoi cette collecte ?

Chaque printemps, la collecte des encombrants, aussi appelés gros rebuts, permet aux résidents de se départir gratuitement et facilement d'une multitude d'objets trop gros pour les bacs.

Pour le secteur commercial, il y a l'écocentre !

Comment disposer mes matières ?

- Les sortir maximum 24 heures à l'avance.
- S'assurer qu'elles soient faciles d'accès sans empiéter sur la voie publique. C'est-à-dire :
 - Dans votre entrée;
 - À une distance maximale de 6 pieds de la route;
 - Facilement accessibles (pas derrière un fossé).
- Séparer les pneus, les métaux, les meubles et le reste.

Pourquoi? Parce qu'ils seront ramassés séparément pour assurer leur valorisation à l'écocentre



Attention!

Cette collecte est pour le secteur résidentiel seulement.



Sacs de feuilles, branches ou autres résidus verts en grande quantité

- Appelez-nous avant le 5 novembre au 418 385-4200;
- Respectez les mêmes consignes que pour la collecte des encombrants;
- Seules les adresses inscrites à la collecte seront collectées.

Sacs acceptés pour les feuilles et résidus de jardins :

- Sac en papier;
- Sacs en plastique transparent ou orange.

Les branches doivent :

- Être attachées en fagot de maximum 25 kg;
- Mesurer maximum 3 pi et 1 po de diamètre.

Lors de ces journées, apportez vos résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que vos produits électroniques en fin de vie utile (Serparuriens) dans l'un de nos points de collecte. **Vous retrouverez les dates des journées RDD ainsi que les points de collecte sur votre calendrier de collecte ainsi qu'au ritmrg.ca.**

Tout au long de l'année, ces matières sont acceptées à l'écocentre !

Les matières acceptées

Les objets doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- Maximum 2,4 mètres de long;
- Maximum 3 m³ de volume;
- Maximum 150 kg.

Encombrants

- Électroménagers, appareils de chauffage et refroidissants;
- Baignoires, lavabos, toilettes;
- Meubles, matelas, sommiers;
- Gros jouets, vélos;
- Tapis, couvre planchers;
- Carton et autres matières recyclables dans un sac transparent;
- Portes et fenêtres;
- Palettes en bois.



Consultez le ritmrg.ca pour une liste détaillée des matières acceptées à la collecte des encombrants.

Métaux

- Métaux ferreux et non ferreux;
- Chauffe-eau et réservoir.



Pneus

- De diamètre inférieur à 48 pouces;
- Sans jante.



Refusées

- Ordures ménagères
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois de construction, gypse, bardeau d'asphalte, laine minérale, etc.)
- Béton, brique, pierre et asphalte
- Bûches et souches
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Produits électroniques en fin de vie utile (Serparuriens)
- Boîtes de camionnette
- Cages à homard

Branches de conifères et de feuillus

(voir dimensions ci-contre)

Feuilles mortes

(voir les sacs acceptés ci-contre)

Herbe coupée

Résidus de jardin



Saviez-vous ?

60 % des matières disposées pour la collecte des encombrants sont valorisées et non enfouies.

Pour les matières acceptées, référez-vous à la section Écocentre (page 19), catégories RDD et Produits électroniques en fin de vie utile (Serparuriens) ou consultez le ritmrg.ca pour une liste détaillée.





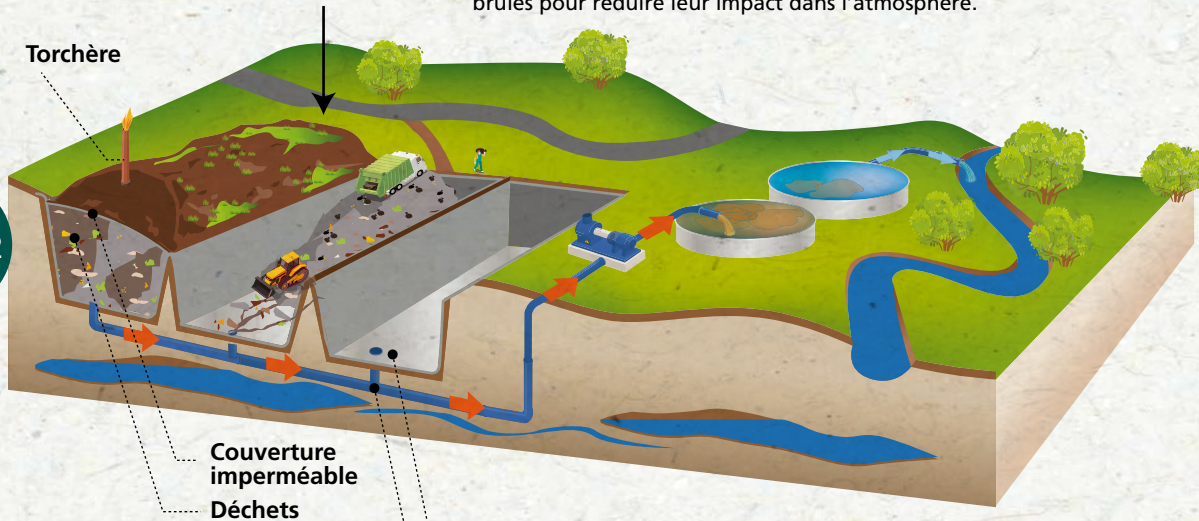
L'enfouissement : la bête noire de la gestion des matières résiduelles

Pourquoi l'enfouissement coûte aussi cher ?

Le lieu d'enfouissement technique c'est comme une grande piscine étanche. Tous les cinq ans, on construit deux immenses cellules (2,5 M \$ pour les deux), soit deux grands trous pour accueillir les 20 000 tonnes de déchets reçues à chaque année (environ 1000 camions).

Pour protéger l'environnement, il faut...

...contrôler les gaz Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Ils sont captés puis brûlés pour réduire leur impact dans l'atmosphère.



...contrôler les eaux

Géomembrane étanche : Une membrane imperméable au fond retient les liquides pour ne pas qu'ils s'infiltrent dans le sol.

Drainage des eaux vers les bassins de traitement
Ces liquides sont traités pour retirer les contaminants puis analysés pour confirmer que l'on respecte les normes et exigences qui sont très sévères, avant d'être rejetés à la rivière.

Saviez-vous ?

L'équivalent de 8 piscines olympique d'eau contaminée est traité chaque année. En ne mettant pas de matières compostables, de RDD et de serpuariens aux déchets, on peut réduire le coût de traitement !

Des installations coûteuses, des coûts d'opération élevés... Comment contribuer à réduire ces coûts ?

En faisant un tri adéquat de vos matières résiduelles ! Les vrais déchets ne représentent que 22% des matières enfouies au lieu d'enfouissement¹. Le reste peut être disposé majoritairement au bac brun ou au bac bleu.

¹ D'après une étude de caractérisation réalisée en 2015 au site d'enfouissement de Gaspé pour le secteur résidentiel.

Seulement **22%**

des matières de votre bac à déchets sont de «vrais déchets»



Mais quels sont les « vrais déchets » ?

Plastiques non recyclables



Plastique #6 (styromousse, couvercles de verres à café, etc.), emballage sans symbole de recyclage, pots de yogourt individuels, ustensiles en plastique, pailles, bâton à café, emballages non extensibles, ruban adhésif, étiquettes autocollantes.

Emballages multi-matières



Sacs de croustilles, sachets laminés (plusieurs couches de plastique, aluminium, carton), emballages en plastique métallisé (barres tendres, chocolat), paquet de gomme.

Textiles non réutilisables



Tous les textiles trop usés pour être donnés à un organisme de récupération (friperie) doivent être mis aux ordures.

Produits d'hygiène personnelle



Couches, serviettes hygiéniques, lingettes démaquillantes et pour bébé, tampons, soie dentaire, brosses à dents.

Autres



Cheveux, poussières d'aspirateur, charpie de sècheuse, mégots de cigarettes, céramique, ampoules incandescentes.

Matières refusées au bac à déchets

Toutes les matières acceptées au bac bleu, au bac brun ou à l'écocentre sont REFUSÉES au bac à déchets. Vous devez effectuer un tri pour vous assurer de n'avoir que des « vrais déchets » dans votre bac.





Les matières mises à tort aux déchets



Foire aux questions

Aux déchets ou au compost, ça revient au même ?

Pas du tout. Contrairement au compostage, lorsqu'on met une pelure de banane aux déchets, elle se décompose très lentement et elle génère du méthane. De plus, elle coûte plus cher et ne produira aucun compost.

Pssst ...le nouveau règlement inclut l'obligation de trier vos matières résiduelles.

Est-ce possible d'avoir une deuxième poubelle ?

Avec la participation active au compostage et au recyclage, il est peu probable que vous ayez besoin d'un deuxième bac à déchets. La majorité de nos résidus générés à la maison sont compostables ou recyclables. Si toutefois un deuxième bac s'avère nécessaire, il est possible que votre niveau de taxation soit augmenté. Communiquez avec nous pour plus d'information.

Est-ce qu'on enfouit moins qu'avant ?

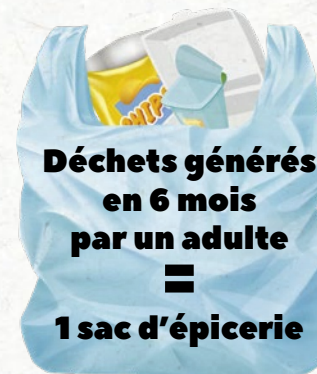
L'enfouissement a diminué de 37% de 2009 à 2019 dans la MRC du Rocher-Percé, grâce notamment à la mise en place des éco-centres en 2010 et des bacs bruns en 2012. Cependant, on enfouit encore environ 8 000 tonnes par année. Beaucoup d'efforts restent à faire pour diminuer davantage l'enfouissement.

Le bac à déchets sorti une fois dans l'année, une légende ?

Vous vous demandez peut-être à quoi ressemble le contenu du bac à déchets d'une personne qui respecte les trucs et consignes présentés dans ce guide ? Pas une personne parfaite, mais une personne qui :

1. Se questionne sur ses choix de consommation pour réduire à la source sa production de déchets;
2. S'informe sur le tri des matières recyclables, compostables et valorisables pour ne jeter que les « vrais déchets » à la poubelle.

Nous avons fait l'expérience pour vous et les résultats sont frappants !



Saviez-vous ?

Seulement **38%** des ménages attendent que leur bac à déchets soit plein avant de le sortir. Sortir ses bacs de recyclage et à déchets seulement lorsqu'ils sont pleins contribue à diminuer les coûts de collecte et les GES. Il en va autrement pour le bac brun. Sortez-le régulièrement pour éviter les irritants.

Concrètement, la poubelle contenait :



Et si on se lançait un défi tous ensemble ?

Transmettez-nous vos expériences et vos bons coups sur notre page Facebook ou par courriel.

Nos innovations

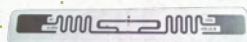
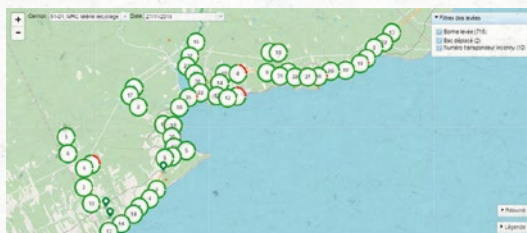
À la RITMRG, l'esprit d'innovation est à la tête de nos décisions. Depuis plusieurs années, nous avons réalisé de nombreux projets qui font de vous et de nous des leaders de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Jamais deux sans trois

En 2012, la MRC du Rocher-Percé était la première organisation municipale en Gaspésie à avoir implanté la collecte à trois voies (recyclage, compost et déchets). En 2018, la Ville de Gaspé a emboîté le pas en ajoutant le bac brun à la collecte porte-à-porte. Par ailleurs, la collecte dessert non seulement le secteur résidentiel, mais également le secteur commercial, ce qui nous permet d'augmenter les volumes de matières à composter.

Une collecte plus intelligente grâce aux puces!

La Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé font partie des rares municipalités en Amérique du Nord à s'être dotées de puces électroniques visant à améliorer le suivi des opérations de collecte et répondre plus rapidement aux citoyens. Lisez la page 9 pour en savoir davantage sur les puces électroniques!



Des saules à la rescousse



x230

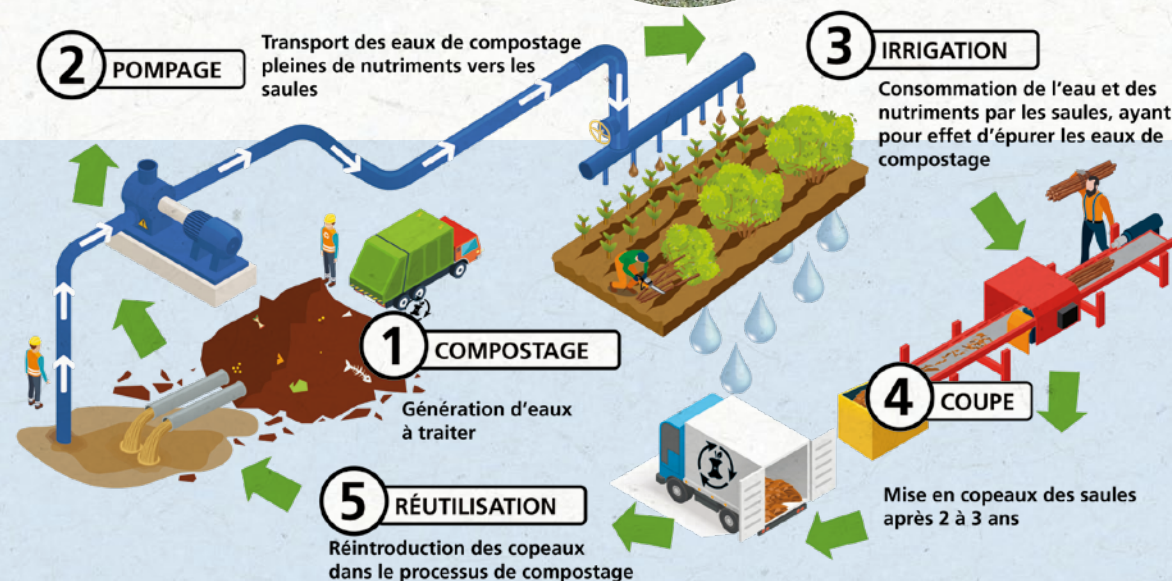
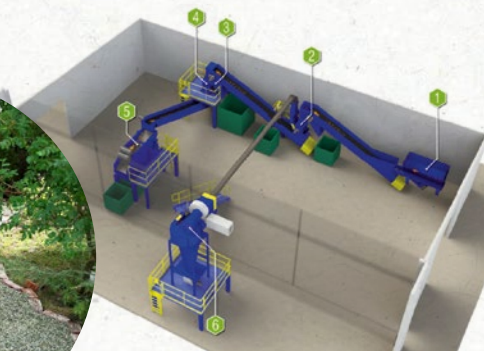
Lors du processus de compostage, une quantité impressionnante de liquide, appelé eaux de compostage, doit être traitée. Jusqu'en 2017, environ 230 camions-citernes voyageaient du site de compostage vers l'usine de traitement des eaux usées de Chandler.

Depuis 2019, les eaux sont pompées du site de compostage vers l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de Chandler où est désormais implanté le site de saules. Ces derniers se nourrissent littéralement des eaux de compostage, riches en nutriments, et les purifient. Après deux à trois années de croissance, ces saules seront mis en copeaux et réintégrés dans le processus de compostage. Ce projet innovant permet de diminuer le coût de traitement des eaux, de valoriser un site dégradé, de réutiliser des nutriments en plus de s'auto-provisionner en copeaux de bois.

VERRE L'INNOVATION

Le recyclage du verre pose certains défis dans certaines régions du Québec, notamment par le manque de débouchés pour le verre récupéré dans les bacs bleus. En 2016, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC ont soutenu le projet « Verre l'innovation » qui a permis à la RITMRG de se doter d'une nouvelle ligne de tri pour transformer le verre en un granulat destiné à la valorisation locale et régionale. Depuis, le centre de tri de Grande-Rivière récupère, transforme et vend près de 400 tonnes de granulats de verre chaque année, qui sont utilisés en aménagement paysager, abrasif de rue et plus encore.

Visitez le ritmrg.ca pour connaître les détails et voir des exemples de projets originaux réalisés avec notre verre traité localement!





Visitez notre site Web

RITMRG.ca

pour visionnez nos capsules vidéo et
retrouver toutes les informations pratiques.

Aimez notre page Facebook pour rester informé
sur l'univers de la gestion des matières résiduelles
de chez vous!



RITMRG

Vous avez feuilleté le guide
et ne trouvez pas de réponses
à vos questions?
Appelez-nous au
418 385-4200



RITMR
GASPÉSIE

Régie intermunicipale
de traitement des matières
résiduelles de la Gaspésie

498, La Grande-Allée Ouest
Grande-Rivière Ouest (Québec) G0C 1W0
l.gelinas@ritmrg.com
www.ritmrg.ca



Papier 100% recyclé
à partir de fibres
postconsommation

PCF

BIOGAZ
ÉNERGIE



PERMANENT